

8 h 30 – MOT DE BIENVENUE

- Directrice
- Présidente du Club KIWANIS

1 – Cycle 3 – CM1B

- Saynète 1

2 – Présentation de l'article 1

- Nou Lang

3 – Cycle 1 – CHANT

- « Il faudra leur dire »

4 – Cycle 3 – CM2B

- Saynète 2

5 – Cycle 2 – CHANT-DANSE

- « Hymne internationale des droits de l'enfant »

6 – Cycle 3 – CM2A

- Présentation des articles 2-19-23-28

7 – Cycle 3 – CHANT

- « Malheur à celui qui blesse un enfant »

8 – CHANT

- « Tout le bonheur du monde »

9 – Pause Musicale

10 – MS/GS – CP – CM2 – CHANT

- Maternelle et CP – Di ki koté to fika

11 – Cycle 1/2/3 – CHANT FINAL

- « Ti moun la Guyane »
- Lâcher de pétales et de bulles

10 h 30 – REMERCIEMENTS

- Directrice
- Présidente du Club KIWANIS



Article 2 – Le droit à la non-discrimination

Cette convention doit être appliquée à tous les enfants sans aucune discrimination :

- Tu as le droit au respect de tes différences, que tu sois une fille ou un garçon, et quel que soit ton état de santé, ton origine ethnique ou sociale, ta langue, ta religion, tes opinions et ta nationalité.
- Tu as le droit à l'égalité, c'est-à-dire que les pays doivent respecter et protéger tes droits au même titre que tous les autres enfants.

19 – Le droit d'être protégé contre les mauvais traitements

1. Les pays doivent te protéger contre toutes les formes de mauvais traitements, que tu sois sous la garde de tes parents ou de toute autre personne. Tu as le droit d'être protégé contre la violence, l'abandon, la négligence, l'exploitation et la violence sexuelle.
2. Les pays doivent veiller à ce que tu ne souffres jamais de mauvais traitements. Mais si ça devait t'arriver, les pays devront prendre soin de toi.

Article 23 – Les droits de l'enfant handicapé

1. Si tu es handicapé, tu as le droit de mener la meilleure vie possible. Tu as le droit au respect de ta personne et de ta dignité. Tu as le droit à être traité de la même manière que les autres enfants, pour devenir le plus autonome possible et participer à la vie de ta communauté.
2. Les pays doivent reconnaître le droit des enfants handicapés de bénéficier de soins spéciaux et essentiels à leur bien-être.
3. Les pays doivent donc apporter une aide supplémentaire à tes parents. Cette aide sera, si nécessaire, gratuite afin de t'assurer le droit à l'éducation, à la formation, à la santé, à la rééducation, à l'emploi, aux loisirs, à l'intégration sociale, ainsi qu'à l'épanouissement personnel.
4. Les pays travailleront ensemble et échangeront toutes les informations utiles pour aider les enfants handicapés. Les pays en développement seront plus particulièrement aidés.



Article 28 – Le droit à l'éducation

1. Les pays te reconnaissent le droit à l'éducation, comme à tous les autres enfants :
 - a. Tu as le droit d'aller gratuitement à l'école primaire. Cet enseignement est obligatoire;
 - b. Tu as le droit d'accéder à l'enseignement secondaire. Il doit être gratuit, sinon, des aides doivent t'être accordées ;
 - c. Tu as aussi le droit d'accéder à l'enseignement supérieur ;
 - d. Tu as le droit à une orientation scolaire et professionnelle ;
 - e. Les pays doivent tout faire pour t'encourager à fréquenter l'école.
2. La discipline scolaire doit respecter tes droits et ta dignité.
3. Les États doivent travailler ensemble pour lutter contre l'ignorance et l'analphabétisme (ne savoir ni lire ni écrire) dans le monde et pour améliorer l'accès aux connaissances scientifiques et techniques. Les pays en développement doivent être aidés.

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT

Chaque année, depuis 2004, le 20 novembre est une occasion de célébrer la « la journée internationale des droits de l'enfant » qui a pour objectif de rappeler aux enfants les différents articles de la convention des NATIONS UNIES (ONU) adoptée en 1989 et d'informer sur le rôle du KIWANIS.

Dans le cadre de cette Journée dédiée à l'enfant, nous mettrons l'honneur sur des articles afin que vous permettent de prendre connaissance de ce qui existe pour protéger nos enfants. Tous les cycles confondus présenteront une saynète, un chant, un poème.

Nous sommes heureux de vous compter parmi nous. Nous vous en remercions.

Au plaisir que ce moment vous soit agréable.

L'équipe éducative



LA JOURNÉE DE L'ENFANT

AU GROUPE SCOLAIRE DU LARIVOT



ET

DES

DEVOIRS



VENREDI 22 NOVEMBRE 2019

GROUPE SCOLAIRE DU LARIVOT



JOURNEE DES DROITS DE L'ENFANT